

Le 10 octobre 2008

Madame Renée Poliquin  
Bureau d'audiences publiques  
sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

Nos références : 5740.0041 et 5740.0040

**Objet : Projets de parcs éoliens de Gros-Morne et de  
Montagne Sèche par Cartier énergie éolienne inc.**

Madame,

Nous avons bien reçu votre demande d'information additionnelle transmise par courrier électronique le 8 octobre 2008 concernant les éléments suivants :

**1. Quels sont les critères qui ont conduit au choix des nids et des individus à marquer?**

Le secteur faune du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNF) a orienté ses efforts d'acquisition de connaissances visant à mieux définir les impacts potentiels des projets éoliens sur les oiseaux de proie prioritairement sur les trois espèces qui possèdent un statut d'espèce vulnérable en vertu de la Loi sur les espèces menacées et vulnérables (L.R.Q., E-12.01).

Plusieurs sites de nidification de ces trois espèces sont connus du MRNF et la sélection des nids s'est réalisée en bonne partie en fonction des localisations des projets de parcs éoliens retenus lors du premier appel d'offre d'Hydro-Québec et de la localisation des projets soumis au deuxième appel d'offre. D'autres critères comme l'accessibilité au nid et leur proximité entre eux pour limiter les temps de déplacement ont également été pris en compte.

...2

Le projet de télémétrie du MRNF vise deux buts bien précis. Premièrement, on souhaite déterminer la superficie moyenne du domaine vital utilisé en périphérie des nids afin de mieux évaluer les risques de collision avec les éoliennes au moment de la nidification. À cet effet, il est important de marquer les adultes puisque ce sont eux qui effectuent les déplacements entre le nid et les zones d'alimentation. Pour ce volet, même un nid qui n'est pas localisé à proximité d'un futur parc éolien peut servir à la modélisation du domaine vital d'une espèce. Par exemple, compte tenu de la proximité du nid d'aigle royal du parc de la Gaspésie avec d'autres nids, ce nid a été retenu pour le marquage des oiseaux. Toutefois, tous les nids à proximité d'un éventuel parc éolien ont été sélectionnés pour obtenir le domaine vital réel de chacun des nids.

L'autre but recherché est d'obtenir des informations sur la migration des oiseaux de proie. Les adultes marqués pour déterminer les domaines vitaux contribueront à mieux comprendre les parcours utilisés pour atteindre les sites de nidification mais les juvéniles apporteront une meilleure vue d'ensemble car ces individus ne sont pas nécessairement associés à un site estival localisé au sud du Saint-Laurent. D'ailleurs, le juvénile du parc de la Gaspésie s'est retrouvé au Labrador, ce qui permettra au MRNF d'examiner le parcours utilisé par cet oiseau.

Enfin, le coût relié à l'achat du matériel, à la réception des données satellitaires ainsi qu'aux opérations de terrain pour la pose des émetteurs est évidemment une contrainte à laquelle on doit répondre pour optimiser notre plan d'échantillonnage en fonction des buts recherchés.

## **2. Quelles sont les raisons expliquant qu'il n'y ait pas d'oiseau marqué au nid de la rivière de Mont-Louis?**

Le nid de la rivière de Mont-Louis est un nouveau nid qui a été recensé lors du survol hélicoptéré réalisé par le promoteur du parc éolien de Mont-Louis (Northland Power).

Lors du survol, le nid était vide et des vérifications au sol, par le promoteur, n'ont pas permis de valider son occupation par un oiseau de proie.

Le MRNF a réalisé un survol hélicoptéré à l'été 2008 sur divers sites potentiels de nidification au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie. Le site de Mont-Louis a été revisité mais le nid était toujours inoccupé. Malgré cette situation, le MRNF a aménagé un poste d'alimentation à proximité du site et une caméra à déclenchement automatique a été installée dans le but de confirmer la présence d'oiseaux de proie. Le dispositif a été retiré le 8 octobre 2008 et aucune activité par un oiseau de proie n'a été décelée. Le site sera retenu comme prioritaire au printemps 2009 pour poursuivre les vérifications.

**3. Se pourrait-il que les observations d'aigle royal dans le domaine du parc de Gros-Morne portent sur les individus qui utilisent ce nid?**

Compte tenu de l'effort d'observation investi sur ce nid (voir réponse 2) il est peu probable que ces individus observés soient en lien avec ce nid. Nous attribuons ces observations à des oiseaux en déplacement migratoire.

**4. Est-ce que des ententes administratives ont été conclues avec les secteurs mines, énergie et territoire pour assurer la protection des nids contre les activités autres que forestières?**

Actuellement aucune entente n'a été conclue avec les secteurs mines, énergie ou territoire pour la protection des nids contre des activités autres que forestières. Il n'y a pas non plus de pourparlers en cours avec ces secteurs pouvant mener à des ententes formelles semblables à celle convenue pour les activités forestières. Toutefois, l'équipe de rétablissement étudie actuellement l'application de mesures d'atténuation pour diverses activités non forestières comme par exemple l'escalade ou la villégiature. L'équipe de rétablissement vise l'application de ces mesures sur l'ensemble du territoire donc autant en terre privée qu'en terre publique. L'implication des autres secteurs du ministère, pour les portions en terre publique, sera sollicitée au besoin.

Recevez, Madame, nos salutations les meilleures.

CP/lc

Claudiel Pelletier, biologiste

c. c. M. René Lafond, Direction de l'aménagement de la faune – Sainte-Anne-des-Monts

---